Note de mobilité générale

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Bureau des dotations et des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **DGER/SDEDC/2021-165** **05/03/2021**

Date de mise en application : 05/03/2021
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 05/04/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 5

Objet : Appel à candidature, pour une affectation à la rentrée scolaire 2021, sur les postes de direction de CFA, CFPPA, CFA-CFPPA, d'exploitations agricoles et d'ateliers technologiques vacants ou susceptibles de l'être dans les établissements publics locaux d'enseignement agricole (EPLEFPA)

Destinataires d'exécution
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement et formation professionnelle agricoles

La présente note définit les modalités de candidature, et d'examen de ces candidatures, sur les postes de direction de centres constitutifs hors statut d'emplois, vacants ou susceptibles de l'être dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), à la

rentrée scolaire 2021.

Textes de référence : Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
Note de service n° 2020-31 du 16 janvier 2020 fixant les lignes directrices de gestion du ministère de l’agriculture et de l’alimentation relatives à la politique de mobilité
Note de service SG/SRH/SDCAR/n°2019-109 du 6 février 2019, guide du recrutement sur les emplois du ministère de l’agriculture et de l’alimentation.

Conformément aux lignes directrices de gestion (LDG) dont s'est doté le ministère de l'agriculture et de l'alimentation en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique (note de service SG/SRH/SDCAR/2020-31 du 16 janvier 2020 : https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-31), cette note a pour objet de préciser les modalités d'organisation du cycle unique de mobilité sur les postes de direction des centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2021.

Ces postes ne sont pas régis par le décret n° 2019-1135 du 5 novembre 2019. En effet, les postes de direction de centre constitutif d'EPLEFPA intégrés dans le statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole, régis par le décret susmentionné du 5 novembre 2019 font l'objet d'une campagne de mobilité distincte, dont le premier appel à candidatures a été organisé par la note de service DGER/SDEDC/ n°2021-26 du 14 janvier 2021.

La présente note a pour objet de présenter les modalités de candidature, ainsi que le calendrier des opérations de sélection préalables aux nominations au 1er septembre 2021, sur les postes de direction concernés, publiés en annexe et correspondant aux fonctions de :

- directeur de CFA (centre de formation des apprentis) ;
- directeur de CFPPA (centre de formation professionnelle et de promotion agricoles) ;
- directeur de CFA-CFPPA (centre de formation des apprentis et de formation professionnelle et de promotion agricoles) ;
- directeur d'exploitation agricole (DEA) ;
- directeur d'atelier technologique (DAT).

Elle comprend 4 annexes :

- Annexe A : demande d'affectation sur un poste de direction ;
- Annexe B : avis circonstancié du supérieur hiérarchique direct ;
- Annexe C : avis circonstancié de l'autorité hiérarchique / académique d'accueil ;
- Guide utilisateurs du portail AgriMob (*télé-déclaration d'une demande de mobilité par les agents du MAA*).

1. Généralités et personnels concernés

Les postes de directeur de centres constitutifs d'EPLEFPA sont des **postes à profil**. Tous les candidats, y compris externes au ministère, doivent **obligatoirement**, en amont de la formalisation de leur candidature, **prendre contact** avec le chef d'établissement puis l'autorité académique dont relève chacun des postes qui les intéressent, publiés par la présente note. Les coordonnées correspondantes sont mentionnées sur les fiches de poste. Cette démarche préalable permet aux candidats de présenter leur candidature et de prendre connaissance du contexte et des caractéristiques du (ou de ces) poste(s), ainsi que des objectifs attendus. Un défaut d'accomplissement de cette démarche fait obstacle à la prise en compte d'une candidature et à son classement.

La présente campagne de mobilité est ouverte à tout fonctionnaire de catégorie A, occupant actuellement ou non un poste de directeur de CFA, CFPPA, CFA-CFPPA ou de DEA et DAT, ainsi qu'aux directeurs de centres contractuels du ministère bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée (CDI) souhaitant changer d'affectation ou contraints à la mobilité.

Sont contraints à la mobilité les directeurs de centre constitutif d'EPLEFPA en CDI :

- affectés sur un poste déclaré vacant postérieurement au cycle de mobilité précédent et qui n'avait pu être préalablement publié et régulièrement offert aux titulaires ;
- affectés sur des postes fermés à la rentrée scolaire 2021 ;
- demandant leur réintégration à l'issue d'un congé non rémunéré pour raisons familiales ou personnelles.

Les agents contractuels d'enseignement du ministère (ACEN) en CDI peuvent également postuler sur les postes publiés par la présente note, y compris s'ils font fonction de directeur sur l'un de ces postes. S'ils obtiennent un poste à l'issue de la procédure d'examen des candidatures, un nouveau contrat à contrat à durée indéterminée leur sera proposé.

Les postes maintenus à la rentrée scolaire 2021 qui sont occupés par des directeurs titulaires ou en CDI ayant déclaré leur intention de mobilité, en application de la note de service SG/SRH/SDCAR/ n° 2020 623 du 8 octobre 2020, sont publiés susceptibles d'être vacants. En l'absence de mobilité, ces agents restent affectés sur le poste actuel qui sera alors déclaré non vacant.

Les candidatures des agents en CDI sont examinées après les affectations des personnels titulaires.

Tout agent nommé sur un poste de directeur de centre pour la première fois sera convoqué à AgroSup Dijon par la Direction de la formation professionnelle **du mercredi 07 juillet 14h au vendredi 09 juillet 2021 à 17h** pour suivre un module de préparation à la prise de fonction. Cette formation se déroulera en présentiel. Les frais de déplacement seront pris en charge par AgroSup Dijon.

Conformément aux LDG ministérielles, la mobilité des directeurs de centres constitutifs d'EPLEFPA repose sur un cycle unique de mobilité, organisé par cette note de service, dont les résultats seront publiés le 22 avril 2021. Les postes restés non pourvus à l'issue de la présente campagne seront offerts aux agents contractuels d'enseignement et de direction en CDD du ministère dans le cadre de la procédure d'affectation organisée à leur attention début mai 2021.

2. Procédures de candidature

A la suite de la prise de contact obligatoire avec le (ou les) chef(s) d'établissement puis l'autorité académique dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s), les candidats suivent les procédures suivantes, selon qu'ils relèvent ou non du ministère.

2.1. Procédure dématérialisée de mobilité dédiée aux agents relevant du MAA

La procédure spécifique de mobilité et recrutement des directeurs de centres constitutifs d'EPLEFPA est **désormais dématérialisée** pour les agents relevant du MAA. Elle se déroule donc uniquement sur la base des informations qui seront enregistrées par les agents via le téléportail « AgriMob » créé à cet effet, ainsi que par les différents acteurs du processus (supérieur hiérarchique, chefs d'établissement, DRAAF-DAAF/SRFD-SFD d'origine et d'accueil, IGAPS, DGER/responsable du programme 143 et gestionnaires du service des ressources humaines).

A la suite de la prise de contact obligatoire avec le(s) chef(s) d'établissement puis l'autorité académique dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s), les candidats relevant du ministère saisissent leur(s) vœu(x) sur le téléportail **du 11 mars au 5 avril 2021 à minuit**.

En validant (*signant*) le formulaire de candidature en ligne, ils s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront obtenue dans le cadre de la campagne de mobilité.

IMPORTANT : Une candidature « *non signée* » (voir point 9 du guide utilisateurs, ci-annexé) ne pourra pas être prise en compte.

Les informations pratiques relatives à l'utilisation du téléportail AgriMob par les agents figurent en annexe de la présente note (guide utilisateur). Ce téléportail permet :

- de saisir une demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, commentaires, informations relatives au conjoint en cas de « *mobilité double* », chargement des pièces justificatives, validation de la demande ;
- de modifier et/ou annuler la demande saisie pendant la période de dépôt des candidatures (soit jusqu'au 5 avril 2021) ;
- de recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité ;

- de recevoir une information concernant l'avis émis par la structure auprès de laquelle il a candidaté.

Les pièces suivantes doivent être jointes, au format PDF, à la candidature saisie sur le téléportail pour constituer le dossier de candidature :

- une lettre de motivation **adaptée à chacun des postes demandés**,
- un curriculum vitæ récent (mentionnant un n° de téléphone portable),
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement,
- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

S'ils ne peuvent se connecter au téléportail AgriMob, les agents relevant du MAA qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère depuis une longue durée (affectation en position normale d'activité dans une autre structure, disponibilité, détachement, mise à disposition, etc …), doivent solliciter la réactivation de leur compte Agricoll (voir modalités dans le guide utilisateurs).

Les candidats appartenant à des corps relevant du MAA (par exemple, les IAE) affectés en position normale d'activité au sein des structures du ministère de la transition écologique (MTE) doivent, le cas échéant, solliciter la création de leur compte Agricoll (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les agents relevant d'un corps du MAA affectés dans une autre structure doivent, s'ils n'en disposent pas, solliciter la création de leur compte Agricoll. À cet effet, ils doivent se rapprocher du gestionnaire local Agricoll (GLA) de leur structure ou, à défaut, de leur gestionnaire RH de proximité (voir guide utilisateur).

2.2. Procédure applicable aux candidats externes au ministère

Les candidats externes au ministère, qui doivent avoir la qualité de fonctionnaires, suivent la procédure décrite ci-après, reposant sur un dossier papier et comportant deux modalités de transmission à assurer en simultané. Les formulaires à utiliser figurent en annexes (A, B et C) de la présente note.

Le **dossier de candidature** est constitué des pièces suivantes :

- une lettre de motivation **adaptée à chacun des postes demandés**,
- un curriculum vitæ récent (mentionnant un n° de téléphone portable),
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement,
- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative),
- les annexes A, B et C dûment complétées et **revêtues des avis du supérieur et de l'autorité hiérarchiques du poste actuellement occupé**.

En signant le formulaire de candidature et sous réserve de l'avis favorable de leur hiérarchie, ces candidats s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation obtenue dans le cadre des deux appels de la campagne de mobilité spécifique. Le respect du sous-couvert (visa et avis hiérarchiques) conditionne la recevabilité de la candidature.

Le **dossier complet,** revêtu de **l'avis de l'autorité hiérarchique d'origine**, est transmis par cette dernière, **au plus tard le 3 avril 2021**, simultanément, selon deux modalités :

- d'une part, par voie postale, à la DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève le poste demandé, cachet de la poste faisant foi ;
- d'autre part, par voie électronique, à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences (BDC), à l'attention de Mme Corine POTTIN, en mentionnant dans l'objet de l'envoi « Poste de direction », à l'adresse : bdc.dger@agriculture.gouv.fr , date de réception du courriel faisant foi.

Le BDC accuse réception de cette transmission par retour de courriel, à l'adresse électronique d'émission.

3. Examen des candidatures et nominations

3.1. Avis sur les candidatures des agents relevant du MAA

Les directeurs et DRAAF / DAAF d'origine et d'accueil renseignent leurs avis dans Agorha mobilité du **6 au 8 avril 2021**.

Le suivi des candidatures et leur classement sont reportés par les directeurs et DRAAF / DAAF d'accueil dans **l'annexe 3 du guide du recrutement (note de service SG/SRH/SDCAR/n°2019-109 du 6 février 2019)**, à transmettre à la DGER/BDC **du 9 au 13 avril 2021,** par voie électronique à l'adresse : bdc.dger@agriculture.gouv.fr .

3.2. Avis sur les candidatures d'agents externes au MAA

Les avis des supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine sont renseignés dans les dossiers transmis au plus tard le 3 avril 2021.

Les avis des directeurs et DRAAF / DAAF d'accueil sont renseignés dans l'annexe 3 du guide du recrutement susmentionné, à transmettre à la DGER/BDC **du 9 au 13 avril 2021,** par voie électronique à l'adresse : bdc.dger@agriculture.gouv.fr .

3.3. Interventions des services de la DGER et du SRH

La DGER vérifie le respect des règles de recevabilité fixées par la présente note de service et examine chaque candidature transmise au regard des avis circonstanciés dont elle a fait l'objet de la part des supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine et/ou des directeurs d'EPLEFPA et des autorités académiques d'origine et d'accueil, ainsi qu'au regard des observations éventuelles des IGAPS.

Elle valide la sélection des candidats et la transmet aux bureaux de gestion compétents du SRH. Ces derniers procèdent à la publication des résultats et aux nominations corrélatives dont ils assurent la notification aux intéressés.

Les **résultats** du cycle unique de mobilité organisé par la présente note de service sont publiés par les bureaux de gestion le **22 avril 2021** sur l'espace numérique du MAA (intranet / espace Mobilités). Ils seront également consultables par lien hypertexte sur ChloroFil.

Les postes restés non pourvus à l'issue de cette campagne, vacants ou susceptibles de l'être à l'issue de l'année scolaire en cours, seront offerts à la mobilité des agents contractuels d'enseignement ou de direction du ministère, organisée par note de service annuelle publiée début mai 2020.

5. Modalités de recours

Un candidat peut, dans le délai de deux mois suivant la publication des résultats, valant décision des résultats de la mobilité pour un poste donné, exercer un recours administratif ou contentieux dans les conditions prévues aux articles L.410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

Dans ce cadre, il peut choisir un représentant désigné par une organisation syndicale représentative de son choix pour l'assister. L'organisation syndicale doit être représentative au niveau du comité technique ministériel du MAA.

6. Postes proposés au mouvement

Les postes proposés à la mobilité pour la rentrée scolaire 2021, publiés par la présente note, sont présentés par région, par EPLEFPA et par type de poste.

Ils sont identifiés par un numéro et sont vacants, sauf mention expresse (« *susceptible d'être vacant* »).
Un lien hypertexte permet d'accéder à la fiche de poste correspondante à partir du numéro de publication.

Le sous-directeur des carrières et des rémunérations	**La sous-directrice des établissements, des dotations et des compétences**
Laurent BELLEGUIC	**Isabel de FRANCQUEVILLE**

Postes ouverts dans l'enseignement agricole technique

Retour note de service

Auvergne-Rhône-Alpes

EPL Aubenas (07)	Tel:	
* Exploitation agricole d'aubenas	***nº 1827***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	7 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Aurillac (15)	Tel:	
* Atelier technologique agroalimentaire d'aurillac	***nº 1828***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	15 - Directeur atelier techno
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Belleville (69)	Tel:	
* Exploitation viticole de belleville sur saône	***nº 1829***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	69 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Bourg en Bresse (01)	Tel:	
* Exploitation agricole de bourg-en-bresse	***nº 1830***	Agent de catégorie A+ ou A

	susceptible d'être vacant	1 - Directeur exploitation Poste coté 2 1 directeur d'établissement
* Atelier technologique agroalim bourg en bresse	***nº 1831***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	1 - Directeur atelier techno Poste coté 2 1 directeur d'établissement
EPL Brioude Bonnefont (43)	Tel:	
* Cfppa brioude bonnefont	***nº 1832***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	43 - Directeur CFPPA Poste coté 2 1 directeur d'établissement
* Cfppa forestier saugues	***nº 1833***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	43 - Directeur CFPPA Poste coté 2 1 directeur d'établissement
EPL Chambéry La Motte Servolex (73)	Tel:	
* Atelier technologique de chambéry	***nº 1834***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	73 - Directeur atelier techno Poste coté 3 1 directeur d'établissement

EPL Clermont Ferrand (63) Tel:

	nº 1835	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	63 - Directeur CFA et CFPPA
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement

EPL Contamine sur Arve (74) Tel:

* Exploitation agricole de contamine sur arve	***nº 1836***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	74 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
* Cfppa contamine sur arve	***nº 1837***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	74 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
* Atelier technologique de contamine sur arve	***nº 1838***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	74 - Directeur atelier techno
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

EPL Durdat Larequille (03)	Tel:	
* Exploitation agricole montluçon larequille	***nº 1839***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	3 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Grenoble Saint Ismier (38)	Tel:	
* Exploitation horticole de grenoble saint ismier	***nº 1840***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	38 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL La Côte Saint André (38)	Tel:	
* Exploitation agricole de la tour du pin	***nº 1841***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	38 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL La Roche sur Foron (74)	Tel:	
* Site la roche sur foron cfppa la roche sur foron	***nº 1842***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	74 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

EPL Montbrison Précieux (42)	Tel:	
* Exploitation agricole de montbrison-précieux	***nº 1843***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	42 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
* Exploitation agricole de montbrison st genest m.	***nº 1844***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	42 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Saint Flour (15)	Tel:	
* Atelier technologique agroalimentaire de st flour	***nº 1845***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	15 - Directeur atelier techno
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
* Cfppa saint flour	***nº 1846***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	15 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Valence (26)	Tel:	

* Cfppa bourg les valence	***nº 1847***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	26 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
* Cfppa die	***nº 1848***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	26 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Vienne (38)	Tel:	
	nº 1849	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	38 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL des Combrailles (63)	Tel:	
	nº 1850	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	63 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPLEFPA d'Yssingeaux (43)	Tel:	
* Exploitation agricole d'yssingeaux	***nº 1851***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	43 - Directeur exploitation

		Poste coté 2 1 directeur d'établissement
* Cfppa yssingeaux	***n° 1852***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	43 - Directeur CFPPA Poste coté 2 1 directeur d'établissement

Bourgogne-Franche-Comté

EPL Beaune (21)	Tel:	
* Exploitation viticole de beaune	***n° 1853***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	21 - Directeur exploitation Poste coté 2 1 directeur d'établissement
EPL Mâcon Davayé (71)	Tel:	
* Cfppa mâcon davayé	***n° 1855***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	71 - Directeur CFPPA Poste coté 2 1 directeur d'établissement
EPL Valdoie (90)	Tel:	
* Exploitation horticole de valdoie	***n° 1861***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	90 - Directeur exploitation Poste coté 2

		1 directeur d'établissement
EPL du Morvan (58)	Tel:	
* Exploitation piscicole de château-chinon	***nº 1863***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	58 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
* Cfppa du morvan	***nº 1864***	Agent de catégorie A+ ou A
		58 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPLEFPA Terres de l'Yonne La Brosse (89)	Tel:	
* Cfa de l'yonne	***nº 1862***	Agent de catégorie A+ ou A
		89 - Directeur CFA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne (71)	Tel:	
* Exploitation agricole de charolles	***nº 1854***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	71 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement

EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny (58)	Tel:	
* Exploitation agricole de cosne-sur-loire	***nº 1856***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	58 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
* Cfppa nevers	***nº 1857***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	58 - Directeur CFPPA
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
* Exploitation horticole de plagny-sermoise	***nº 1858***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	58 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon (21)	Tel:	
* Atelier technologique de quétigny plombières	***nº 1859***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	21 - Directeur atelier techno
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement

EPLEFPA de Tournus (71) Tel:

* Exploitation horticole de tournus

nº 1860

susceptible d'être vacant

Agent de catégorie A+ ou A

71 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

Bretagne

EPL Guingamp Kernilien (22) Tel:

* Cfppa guingamp

nº 1867

Agent de catégorie A+ ou A

22 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Saint Aubin du Cormier (35) Tel:

* Cfa saint aubin du cormier

nº 1868

susceptible d'être vacant

Agent de catégorie A+ ou A

35 - Directeur CFA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPL Saint Jean Brévelay Hennebont (56) Tel:

* Cfa le talhouët à hennebont

nº 1869

susceptible d'être vacant

Agent de catégorie A+ ou A

56 - Directeur CFA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPLEFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver (29) Tel:

* Exploitation horticole de châteaulin	***nº 1865***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	29 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
	nº 1866	Agent de catégorie A+ ou A
		29 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement

Centre-Val de Loire

EPL Châteauroux (36) Tel:

* Exploitation agricole de touvent châteauroux	***nº 1871***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	36 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

EPL Tours Fondettes (37) Tel:

	nº 1940	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	37 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

EPL Vendôme (41)	Tel:	
	nº 1872	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	41 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
Corse		
EPL Sartène (2A)	Tel:	
* Exploitation agricole de sartène	***nº 1870***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	2A - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
Grand Est		
EPL Chaumont (52)	Tel:	
* Exploitation agricole de chaumont	***nº 1875***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	52 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
* Cfa de la haute marne agricole et forestier	***nº 1876***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	52 - Directeur CFA et CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

EPL Châlons en Champagne (51)	Tel:	
* Cfppa l'epine	***nº 1873***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	51 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Château Salins (57)	Tel:	
* Exploitation agricole de château-salins	***nº 1874***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	57 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Fayl Billot (52)	Tel:	
* Exploitation horticole de fayl-billot	***nº 1877***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	52 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Metz Courcelles Chaussy (57)	Tel:	
	nº 1881	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	57 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

EPL Obernai (67)	Tel:	
* Cfppa obernai	***nº 1883***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	67 - Directeur CFPPA
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
EPL Rethel (08)	Tel:	
* Cfa des ardennes	***nº 1882***	Agent de catégorie A+ ou A
		8 - Directeur CFA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL de la Meuse (55)	Tel:	
* Exploitation agricole de bar le duc	***nº 1878***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	55 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
	nº 1879	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	55 - Directeur atelier techno
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPLEFPA de l'Aube (10)	Tel:	

* Site de saint pouange du cfa de l'aube	***nº 1880***	Agent de catégorie A+ ou A 10 - Directeur CFA Poste coté 2 1 directeur d'établissement

Guadeloupe

EPL Guadeloupe (971) Tel:

* Exploitation agricole de guadeloupe	***nº 1884***	Agent de catégorie A+ ou A 971 - Directeur exploitation Poste coté 2 1 directeur d'établissement

Guyane

EPL de Guyane (973) Tel:

* Exploitation agricole de la guyane	***nº 1885*** ***susceptible d'être vacant***	Agent de catégorie A+ ou A 973 - Directeur exploitation Poste coté 2 1 directeur d'établissement

Hauts-De-France

EPL de Douai (59) Tel:

* Exploitation agricole du quesnoy	***nº 1886*** ***susceptible d'être vacant***	Agent de catégorie A+ ou A 59 - Directeur exploitation Poste coté 3 1 directeur d'établissement

* Exploitation agricole de douai	***n° 1887***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	59 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
EPL de Ribécourt (60)	Tel:	
* Exploitation horticole de ribecourt	***n° 1891***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	60 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL de l'Oise (60)	Tel:	
	n° 1889	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	60 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
* Exploitation agricole d'airion	***n° 1890***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	60 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL de la Haute Somme (80)	Tel:	
* Cfppa de la haute somme	***n° 1888***	Agent de catégorie A+ ou A

	susceptible d'être vacant	80 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL du Pas de Calais (62)	Tel:	
* Exploitation agricole de tilloy les mofflaines	***nº 1892***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	62 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
Ile de France		
CEZ Rambouillet (78)	Tel:	
* Cfa cez rambouillet	***nº 1893***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	78 - Directeur CFA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Brie Comte Robert (77)	Tel:	
	nº 1894	Agent de catégorie A+ ou A
		77 - Directeur CFA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
Martinique		
EPL Croix Rivail (972)	Tel:	

* Exploitation agricole de la croix rivail	***nº 1895***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	972 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Le Robert (972)	Tel:	
* Exploitation agricole du robert	***nº 1896***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	972 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
Normandie		
EPL Evreux (27)	Tel:	
* Atelier technologique d'evreux	***nº 1915***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	27 - Directeur atelier techno
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Saint Hilaire du Harcouët (50)	Tel:	
* Exploitation agricole de st hilaire	***nº 1912***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	50 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

EPL Saint Lô Thère (50) Tel:

* Atelier technologique agroalimentaire st lô-thère	***nº 1913***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	50 - Directeur atelier techno
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

EPL d'Alençon - Sées (61) Tel:

* Exploitation agricole de sées	***nº 1910***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	61 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
* Centre équestre de sées	***nº 1911***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	61 - Directeur atelier techno
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement

Nouvelle-Aquitaine

EPL Pau Montardon (64) Tel:

* Exploitation agricole d'orthez	***nº 1901***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	64 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement

EPL Saint Yrieix La Perche (87)	Tel:	
* Cfppa saint yrieix	***nº 1902***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	87 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL des Landes (40)	Tel:	
* Exploitation agricole de dax	***nº 1904***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	40 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
EPLEFPA Brive Voutezac (19)	Tel:	
* Exploitation horticole de brive voutezac	***nº 1897***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	19 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPLEFPA Edgard Pisani - Tulle Naves (19)	Tel:	
* Cfppa tulles-naves	***nº 1907***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	19 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

EPLEFPA Jacques Bujault de Melle (79)	Tel:	
* Site de melle cfppa melle-niort	***nº 1908***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	79 - Directeur CFPPA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPLEFPA de Haute Corrèze - Neuvic (19)	Tel:	
* Exploitation agricole de la ferme du manus neuvic	***nº 1898***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	19 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
* Cfppa meymac	***nº 1899***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	19 - Directeur CFPPA
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne (87)	Tel:	
* Atelier technologique agroalim limoges- les vaseix	***nº 1900***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	87 - Directeur atelier techno
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement

EPLEFPA de Saintonge à Saintes (17)	Tel:	
* Exploitation agricole le renaudin à jonzac	***nº 1903***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	17 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
EPLEFPA du Lot et Garonne (47)	Tel:	
* Exploitation horticole de tonneins	***nº 1905***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	47 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
EPLEFPA du Périgord à Coulounieix (24)	Tel:	
* Exploitation viticole de bergerac monbazillac	***nº 1906***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	24 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement

Occitanie

EPL Auch (32)	Tel:	
* Exploitation agricole de auch lavacant	***nº 1916***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	32 - Directeur exploitation

		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Cahors (46)	Tel:	
* Exploitation agricole de cahors	***nº 1917***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	46 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Carcassonne (11)	Tel:	
* Site de carcassonne du cfa de l'aude	***nº 1918***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	11 - Directeur CFA
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
EPL Castelnau Le Lez (34)	Tel:	
* Exploitation horticole de castelnau-le-lez	***nº 1919***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	34 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Castelnaudary (11)	Tel:	
* Exploitation agricole de castelnaudary	***nº 1920***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	11 - Directeur exploitation
		Poste coté 2

		1 directeur d'établissement
EPL Mirande (32)	Tel:	
* Exploitation viticole de riscle	***nº 1924***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	32 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
EPL Nîmes (30)	Tel:	
* Exploitation viticole de nîmes	***nº 1925***	Agent de catégorie A+ ou A
		30 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Ondes (31)	Tel:	
* Exploitation agricole de ondes	***nº 1931***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	31 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Perpignan Roussillon (66)	Tel:	
* Cfa pyrénées orientales	***nº 1926***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	66 - Directeur CFA
		Poste coté 2

		1 directeur d'établissement
EPL Rodez La Roque (12)	Tel:	
* Exploitation agricole rodez la roque	***nº 1927***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	12 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
* Atelier technologique agroalim de rodez la roque	***nº 1947***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	12 - Directeur atelier techno
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Saint Gaudens (31)	Tel:	
* Exploitation agricole de st médard st gaudens	***nº 1928***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	31 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL Toulouse (31)	Tel:	
* Cfa toulouse auzeville	***nº 1929***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	31 - Directeur CFA
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

EPL Villefranche de Rouergue (12)	Tel:	
* Atelier technologique agroalimentaire villefranche	***nº 1930***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	12 - Directeur atelier techno
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement
EPL de l'Hérault (34)	Tel:	
	nº 1923	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	34 - Directeur exploitation
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
EPLEFPA de la Lozère (48)	Tel:	
* Atelier techno agroalimentaire de florac	***nº 1921***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	48 - Directeur atelier techno
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement
* Antenne de florac du cfppa de la lozère	***nº 1922***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	48 - Directeur CFPPA
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement

EPLEFPA du Tarn et Garonne à Montauban (82) Tel:

* Exploitation arboricole de moissac	***nº 1933***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	82 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

EPLEFPA du Tarn à Albi (81) Tel:

* Site de lavaur du cfa du tarn	***nº 1932***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	81 - Directeur CFA
		Poste coté 3
		1 directeur d'établissement

Pays de la Loire

EPL Montreuil Bellay (49) Tel:

* Exploitation viticole de montreuil-bellay	***nº 1937***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	49 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

LPA Guérande (44) Tel:

* Exploitation horticole de guérande	***nº 1942***	Agent de catégorie A+ ou A
	susceptible d'être vacant	44 - Directeur exploitation
		Poste coté 2
		1 directeur d'établissement

Provence-Alpes-Cote-d'Azur

EPL Antibes (06)

Tel:

nº 1934

susceptible d'être vacant

Agent de catégorie A+ ou A

6 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

EPLEFPA Saint Rémy de Provence (13)

Tel:

nº 1935

susceptible d'être vacant

Agent de catégorie A+ ou A

13 - Directeur exploitation

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

EPLEFPA du Var Agricampus (83)

Tel:

* Exploitation horticole d'hyères

nº 1936

susceptible d'être vacant

Agent de catégorie A+ ou A

83 - Directeur exploitation

Poste coté 3

1 directeur d'établissement

Réunion

EPL Saint Joseph (974)

Tel:

* Cfppa saint joseph

nº 1939

susceptible d'être vacant

Agent de catégorie A+ ou A

974 - Directeur CFPPA

Poste coté 2

1 directeur d'établissement

Retour au début de la liste

---

document mis à jour le 05/03/2021 par DUMONT Joëlle

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DGER/SET/SDEDC/BDC

CANDIDATURE SUR UN POSTE DE DIRECTION DE CENTRE CONSTITUTIF D'EPLEFPA
Postes à profil hors statut d'emplois

Candidats externes au MAA
Nomination à la rentrée scolaire 2021

Exploitation agricole / Atelier technologique	☐	**CFA, CFPPA, CFA-CFPPA**	☐

Identification du demandeur
TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES

Nom		Prénom	
Matricule		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation familiale	
Corps		Grade	
Etablissement			
Poste occupé / discipline enseignée			

Motifs de la demande de mobilité
(cocher la case correspondante)

Convenances personnelles ☐

Autre motif ☐
(préciser)

ANNEXE A (page 2)

NOM – PRÉNOM du demandeur :	

	LISTE DES VOEUX POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021 (par ordre de priorité)	**N° du poste**
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

MOTIVATION DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent ou à rédiger sur papier libre)
« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée » **Date et signature :**

Annexe B

NOM – PRÉNOM du demandeur :	

AVIS CIRCONSTANCIÉ DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT / DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Entourer l'une des cases suivantes :					
Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable

Date, cachet et signature :

Annexe C

NOM – PRÉNOM du demandeur :	

AVIS CIRCONSTANCIÉ DE L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE / ACADÉMIQUE D'ORIGINE

Entourer l'une des cases suivantes :					
Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable

Date, cachet et signature :

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

AGRIMOB

Télédéclaration

d'une demande de mobilité

Guide utilisateurs destiné aux agents relevant du MAA

version 2.4

Secrétariat Général
Service des Ressources Humaines
Mission des Systèmes d'information des Ressources Humaines

Table des matières

1. Présentation générale.....3
2. Habilitation et accès.....3
3. Saisie de votre demande de mobilité.....6
4. Modification de votre demande.....11
5. Suppression de votre demande.....11
6. Assistance.....11
7. Modèle de récapitulatif d’une demande de mobilité.....12

1. Présentation générale

Dans le cadre de la modernisation de son système d'information pour la gestion de la mobilité, le ministère chargé de l'agriculture a mis en service en 2016 un site internet **AGRIMOB** destiné au recueil des candidatures de ses agents par télédéclaration.

Cette dématérialisation supprime définitivement l'utilisation des formulaires de candidature "papier" pour les agents relevant du MAA et de ses établissements publics sous tutelle.

La procédure de mobilité se déroule désormais uniquement sur la base des informations enregistrées par les agents sur le site **AGRIMOB**, afin d'améliorer le suivi des candidatures par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité (structures de départ et d'accueil, missions d'appui aux personnes et aux structures, responsables de programmes, service des ressources humaines).

Pour déposer sa télécandidature, chaque agent peut par conséquent :

- choisir la campagne de mobilité pour laquelle il souhaite candidater ;

- saisir sa demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, indication d'éventuelles priorités légales, commentaires, chargement des pièces justificatives, validation de la demande;

- modifier et/ou annuler sa demande saisie précédemment, pendant la période de dépôt des candidatures;

- recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité.

2. Habilitation et accès

Conformément à la circulaire de mobilité générale publiée sur Bo-Agri, **AGRIMOB** est ouvert à tous les agents relevant du MAA, souhaitant déposer ou modifier leur demande lors de la campagne de mobilité en cours.

Le site de télé candidature est accessible via le **navigateur Firefox** (version minimum 24.x).

Pour s'identifier sur le site, chaque agent doit saisir 3 informations :

1. l'identifiant de son adresse mél composé généralement du prénom suivi du nom (exemple : jean.dupont) – (ne pas utiliser la partie de l'adresse mél suivante : @agriculture.gouv.fr) ;
2. le mot de passe lié à l'identifiant du compte Agricoll : en cas de méconnaissance de ce mot de passe, les agents doivent se rapprocher du gestionnaire local Agricoll (GLA) de leur structure ou, **à défaut, de leur gestionnaire de proximité** ;
3. son numéro d'agent RH : ce numéro, composé uniquement de chiffres, figure notamment sur les notifications d'actes, adressées par le service des ressources humaines. A défaut, chaque agent peut en prendre connaissance auprès de son gestionnaire RH de proximité.

L'adresse du site Internet **AGRIMOB** dédié à la télédéclaration d'une candidature est la suivante :

https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite/

Ecran d'accueil du Ministère pour l'authentification

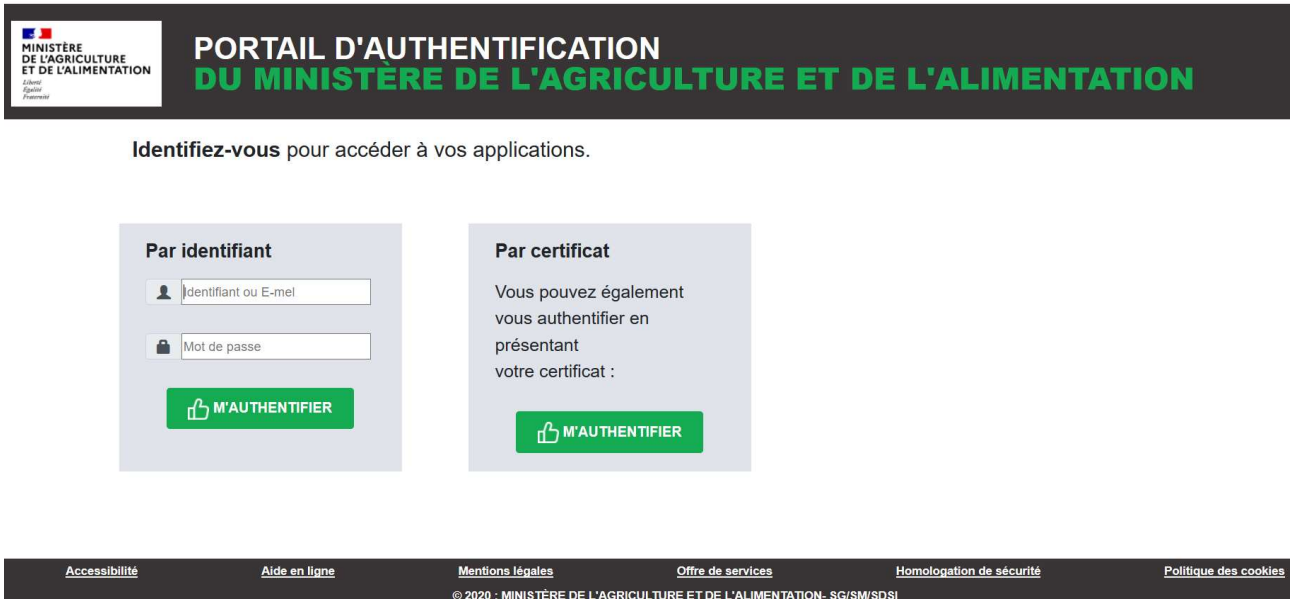

1. Saisir votre identifiant de type prenom.nom, ainsi que le mot de passe associé.
2. Cliquer sur le bouton "M'authentifier".

3. Saisir votre numéro d'agent RH.
4. Cliquer sur le lien "Valider".

En cas de problème de connexion, vous pouvez écrire à assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Cliquer sur le lien **Sélectionner la campagne pour votre télédéclaration**

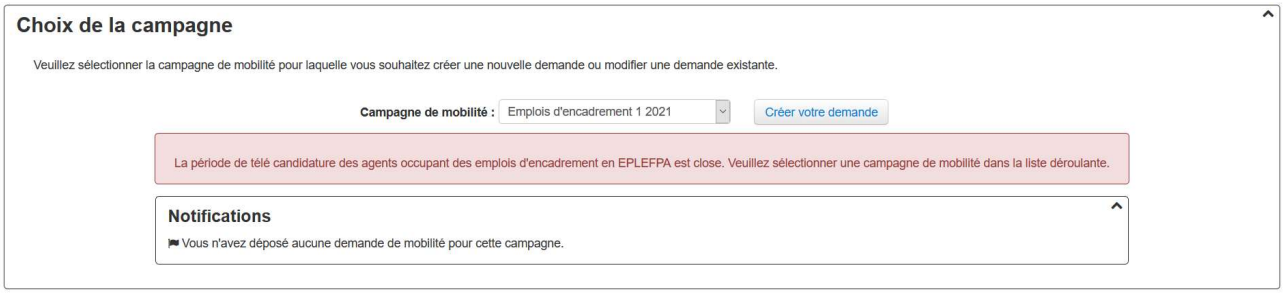

Sélectionner la campagne de mobilité « Directions de centres 1 2021 » dans la liste déroulante,

pour laquelle vous souhaitez saisir votre demande de mobilité et cliquer sur le lien

L'accès au site de télédéclaration s'est effectué avec succès.

3. Saisie de votre demande de mobilité

La saisie d'une demande de mobilité via le site Internet s'effectue en 10 étapes.

A chaque étape vous pouvez enregistrer votre saisie, en cliquant sur le bouton "Sauvegarder".

1 A partir de l'écran d'accueil, vous avez cliqué sur le bouton "Créer votre demande".

Affichage de l'onglet Agent

Certains éléments relatifs à votre situation administrative s'affichent automatiquement.

2 Saisir votre fonction actuelle, la date de début de votre fonction actuelle et votre adresse mél, à laquelle sera envoyé l'accusé de réception de votre demande de mobilité.

3 Cliquer sur le bouton "Suivant".

Affichage de l'onglet Postes

4 Sélectionner le type de poste dans la liste déroulante et cliquer sur le bouton "Ajouter un poste".

S'il s'agit d'un poste relevant du MAA (publié dans les sommaires de la note générale de mobilité), sélectionner le rang de priorité du poste (1, 2, 3, etc.) en commençant par le rang 1, et saisir le numéro du poste publié dans la note de mobilité.

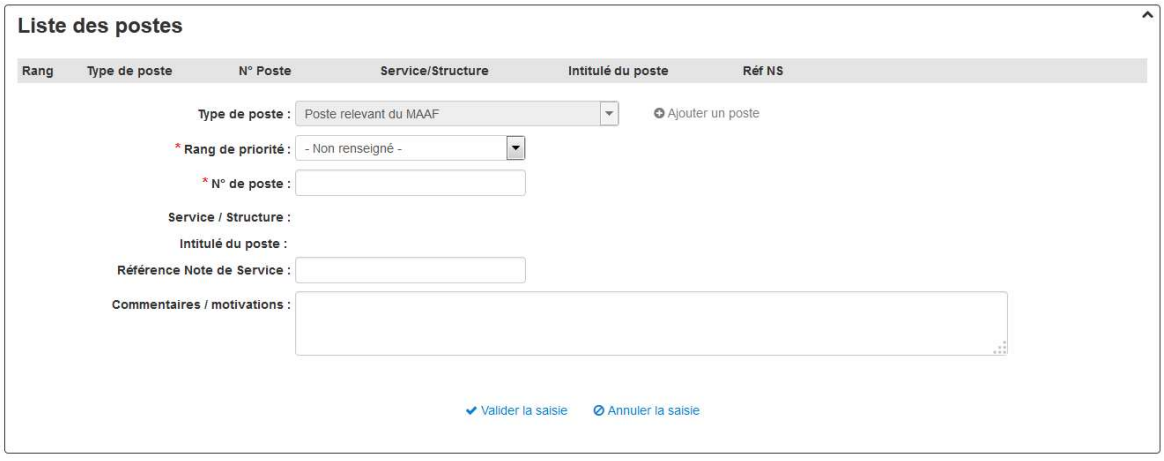

Les champs "Service/Structure" et "Intitulé du Poste" se renseignent automatiquement après la saisie du numéro de poste.

Saisir les références de la note de service Mobilité (exemple : 2017-560).

Saisir les éventuels commentaires/motivations (saisie libre limitée à 1000 caractères).

La saisie des commentaire/motivations est obligatoire pour le poste de rang de priorité 1.

Cliquer sur le bouton "Valider la saisie".

Le poste a été ajouté dans la liste des postes.

S'il s'agit d'un poste hors ministère (hors MAA), sélectionner le rang de priorité du poste (1, 2, 3, etc ...), et saisir le numéro de poste et l'intitulé du poste (saisie libre).

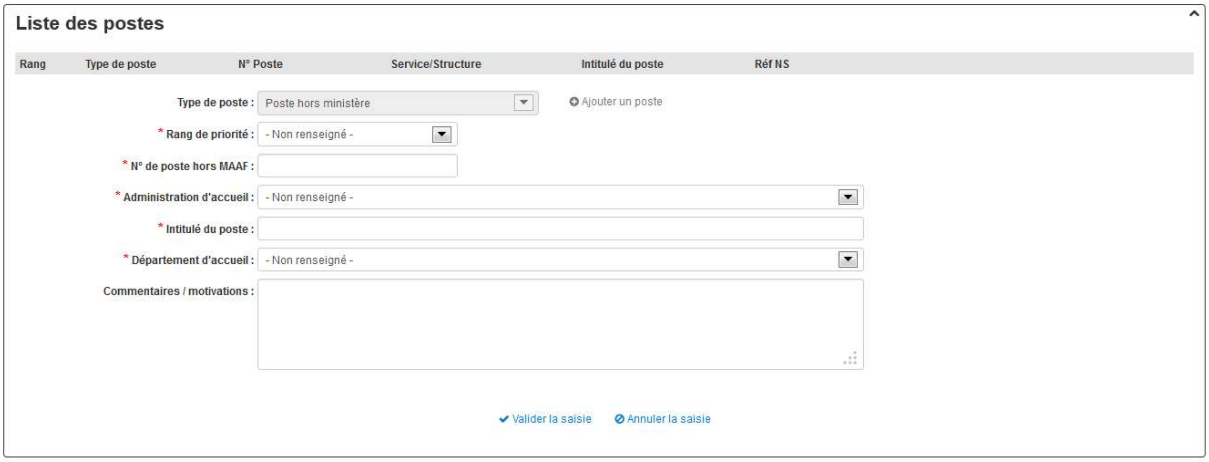

Sélectionner l'administration d'accueil dans la liste déroulante. Si elle n'existe pas, sélectionner la valeur "autre" dans la liste déroulante : un champ en saisie libre permet alors de saisir le libellé de l'administration.

Sélectionner le département où est situé le poste dans la liste déroulante.

Saisir les éventuels commentaires/motivations (saisie libre limitée à 1000 caractères).

La saisie des commentaire/motivations est obligatoire pour le poste de rang de priorité 1.

A tout instant, vous pouvez abandonner la saisie, en cliquant sur le lien "Annuler la saisie".

Cliquer sur le bouton "Valider la saisie".

Le poste a été ajouté dans la liste des postes.

Pour télédéclarer les postes suivants (le cas échéant) répéter autant de fois que nécessaire les actions ci-dessus (étape 4).

5 Cliquer sur le bouton "Suivant"

Affichage de l'onglet Motifs

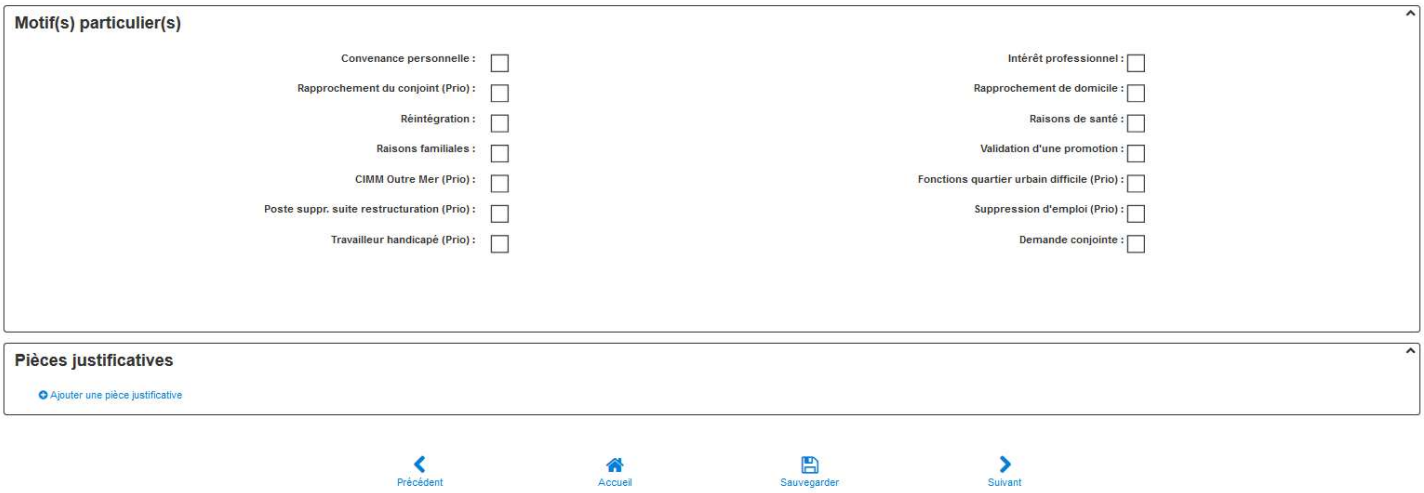

6 Cocher un ou plusieurs motifs de votre demande de mobilité.

En cas de sélection du motif "Demande conjointe", le site propose la saisie des informations suivantes :

- numéro agent RH du conjoint si celui-ci est un agent relevant du MAA ;
- nom et prénom du conjoint ;
- affectation actuelle du conjoint.

⚠ Vous devrez joindre obligatoirement à votre demande une pièce justificative pour chaque motif coché.

7 Cliquer sur le lien "Ajouter une pièce justificative"

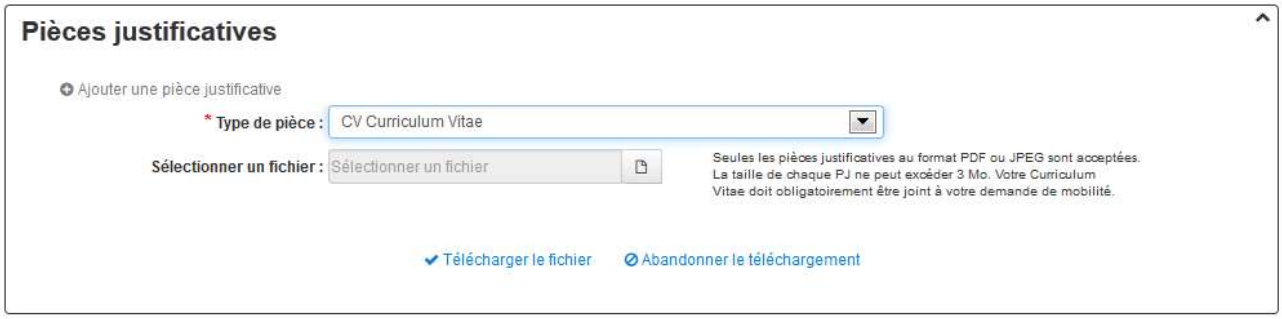

Sélectionner le type de pièce dans la liste déroulante :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Extrait du livret de famille
- Certificat de PACS
- Certificat de concubinage
- Fiche de situation du conjoint fonctionnaire
- Contrat de travail du conjoint
- Certificat du médecin de prévention

Cliquer sur le bouton 🗋 pour sélectionner un fichier.

Cliquer sur le lien "Télécharger le fichier".

⚠ Il n'est pas possible de consulter la pièce justificative après son chargement.
Seuls les formats pdf et jpeg sont autorisés.
Le Curriculum Vitae doit obligatoirement être joint à la télédéclaration.
Si avez coché 2 motifs de mobilité, vous devrez joindre 3 pièces justificatives (une par motif + le CV).

Si le type de pièce justificative à joindre n'existe pas dans la liste déroulante, sélectionner la valeur "autre" : un champ en saisie libre permet alors de saisir un nouveau libellé de pièce justificative.

Pour ajouter d'autres pièces justificatives, répéter l'opération autant de fois que nécessaire.

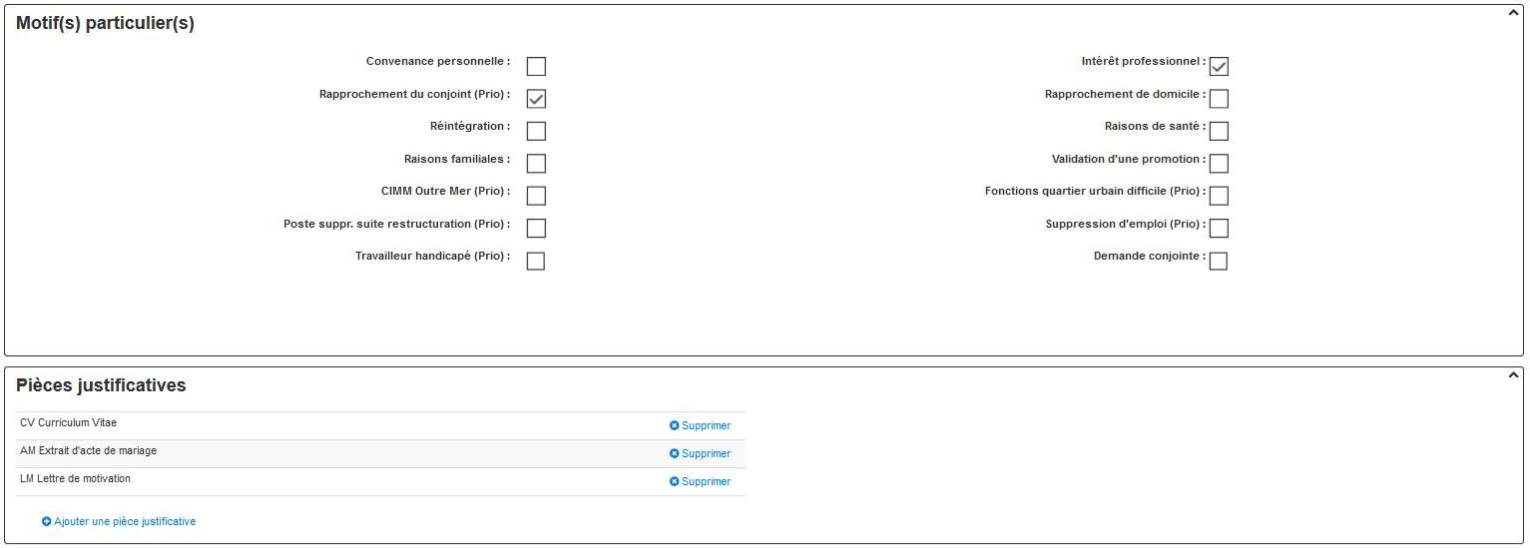

8 Cliquer sur le bouton "Suivant".

Affichage de l'onglet Signature

9 Cliquer sur le bouton "Signer votre demande"

En signant votre demande, vous la validez. Elle pourra alors être consultée par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité.

Votre demande est validée : un accusé de réception contenant le récapitulatif de la demande est envoyé à l'adresse mél que vous avez indiquée.

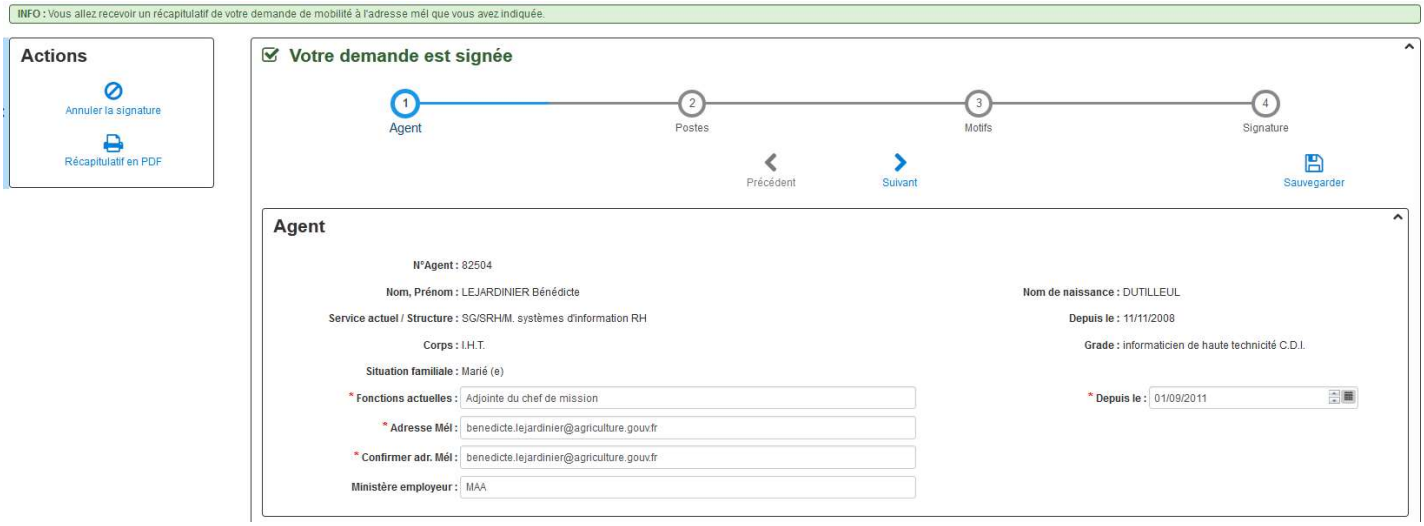

10 Ouvrir votre messagerie et éditer le récapitulatif envoyé.

4. Modification de votre demande

Après signature, il est possible de modifier votre demande jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, indiquée dans la note générale de mobilité et rappelée en page d'accueil.

Pour modifier votre demande, sélectionner la campagne de mobilité dans la liste déroulante et cliquer sur le bouton "Accéder à votre demande".

Vous accédez, ensuite, aux mêmes onglets décrits dans les paragraphes précédents, et pouvez modifier autant que de besoin votre demande (postes demandés, rang de priorité, pièce justificatives, etc.).

5. Suppression de votre demande

Après signature, il est possible de supprimer votre demande jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, indiquée dans la note générale de mobilité et rappelée en page d'accueil.

Pour supprimer votre demande :

1. Cliquer sur le lien "Accéder à votre demande" à partir de la page d'accueil de la télé candidature ;
2. Cliquer sur le bouton "Annuler la signature" affiché à gauche de l'écran ;
3. Cliquer à nouveau sur le lien "Accéder à votre demande" ;
4. Cliquer sur le bouton "Supprimer votre demande".

6. Assistance

En cas de problème de connexion, vous devez vous adresser à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Les agents relevant du MAA, qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère depuis une longue durée (disponibilité, détachement, mise à disposition, etc.), doivent solliciter la réactivation de leur compte Agricoll en écrivant à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.
Les agents de corps du MAA affectés au sein des structures du MTES doivent, le cas échéant, solliciter la création de leur compte Agricoll auprès de assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

En cas de difficulté **d'utilisation d'AGRIMOB**, vous pouvez écrire à l'adresse : assistance-sirh.sg@agriculture.gouv.fr

7. Modèle de récapitulatif d'une demande de mobilité

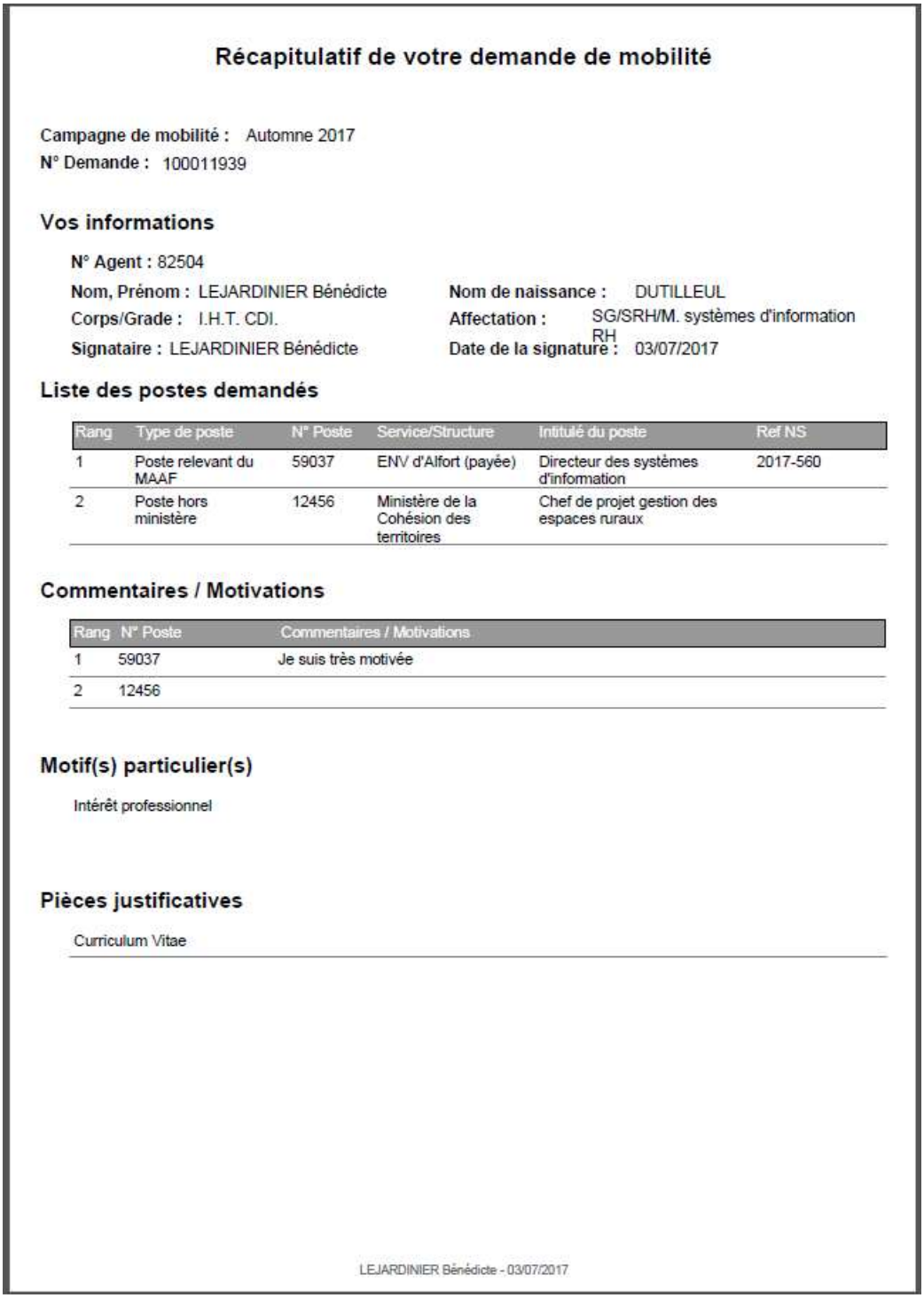

Récapitulatif de votre demande de mobilité

Campagne de mobilité : Automne 2017
N° Demande : 100011939

Vos informations

N° Agent : 82504
Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte
Nom de naissance : DUTILLEUL
Corps/Grade : I.H.T. CDI.
Affectation : SG/SRH/M. systèmes d'information RH
Signataire : LEJARDINIER Bénédicte
Date de la signature : 03/07/2017

Liste des postes demandés

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Ref NS
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux	

Commentaires / Motivations

Rang	N° Poste	Commentaires / Motivations
1	59037	Je suis très motivée
2	12456	

Motif(s) particulier(s)

Intérêt professionnel

Pièces justificatives

Curriculum Vitae

LEJARDINIER Bénédicte - 03/07/2017